

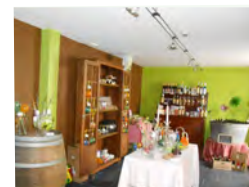
FOND EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL FEADER 2007 - 2013

Bilan ! 2 475 PROJETS FINANCÉS EN LOIR-ET-CHER

La Politique Agricole Commune se décline en deux piliers dont les thématiques, les sources de financement et les objectifs sont différents :

- **Le 1er pilier**, financé par le Fonds Européen Agricole de Garantie (FEAGA), s'adresse spécifiquement aux agriculteurs et permet de soutenir les marchés et les revenus agricoles.
- **Le 2ème pilier**, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), s'adresse plus largement aux acteurs des territoires ruraux.

Pour la programmation 2007-2013, le FEADER était décliné en France dans le cadre d'un Programme de Développement Rural national (PDRH 2007-2013).



EN LOIR-ET-CHER, LE FEADER A FINANCÉ 2475 PROJETS LOCAUX À HAUTEUR D'UN MONTANT GLOBAL DE 20 519 446 € RÉPARTIS SUR LES SEPT ANNÉES DE PROGRAMMATION.

L'un des principes fondamentaux du FEADER consiste à ce que chaque euro versé par l'Europe trouve en contrepartie un euro versé par un contributeur public (État, collectivité locale ou tout autre organisme reconnu de droit public). En effet, l'objectif de ce fonds européen est de faire effet levier en aidant les acteurs locaux à s'organiser pour mettre en place des actions liées au développement du territoire.

Il a permis de financer, globalement à parité avec des aides nationales, l'accompagnement des mutations des exploitations agricoles (modernisation, mesures agro-environnementales) vers un modèle durable et performant en lien avec l'agro-écologie, la préservation de l'espace rural et de sa qualité de vie.

Il se décomposait pour la période 2007-2013 en 4 axes : compétitivité des secteurs agricoles et forestiers, amélioration de l'environnement et de l'espace rural (mesures agro-environnementales- MAE), amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale (tourisme et gîtes ruraux, maisons de santé pluridisciplinaires, maintien du dernier commerce), soutien des actions de développement local via LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Économie Rurale). En favorisant les partenariats entre acteurs publics et privés pour une meilleure déclinaison des autres axes du FEADER, ce dernier axe est un outil de pilotage et de coordination.



➔ **20 519 446 €**
de financement global

➔ **8 300 €**
montant moyen
par dossier.

Si l'axe 1 représente la part la plus importante de dossiers pris en charge (tableau ci-dessous), le financement FEADER pour les 4 axes est comparable. L'axe 2 est le plus doté avec un peu plus de 9 millions d'euros de financement FEADER,

dont plus de 2 millions d'euros dédiés à l'Agriculture Biologique. Le nombre de dossiers de demandes annuelles est réparti de façon homogène sur la période de programmation.

Axe	Axe 1	Axe 2 - MAE	Axe 3 6 AB	Axe3	Axe4	Total
Montant FEADER (€)	3 543 266	6 376 638	2 701 328	3 758 631	4 139 583	20 519 446
Nombre de dossiers	1 254	513	152	166	390	2475

Axe 1: Améliorer la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers
 Axe 2: Améliorer l'environnement et l'espace rural (MAE, dont Agriculture Biologique (AB))
 Axe 3: Améliorer la qualité de vie en milieu rural et la diversification de l'économie rurale
 Axe 4: LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale)

UN FINANCEMENT PAR DISPOSITIF

Chaque axe du FEADER se décline sous la forme de dispositifs thématiques, bénéficiant chacun d'un taux de financement qui lui est propre.

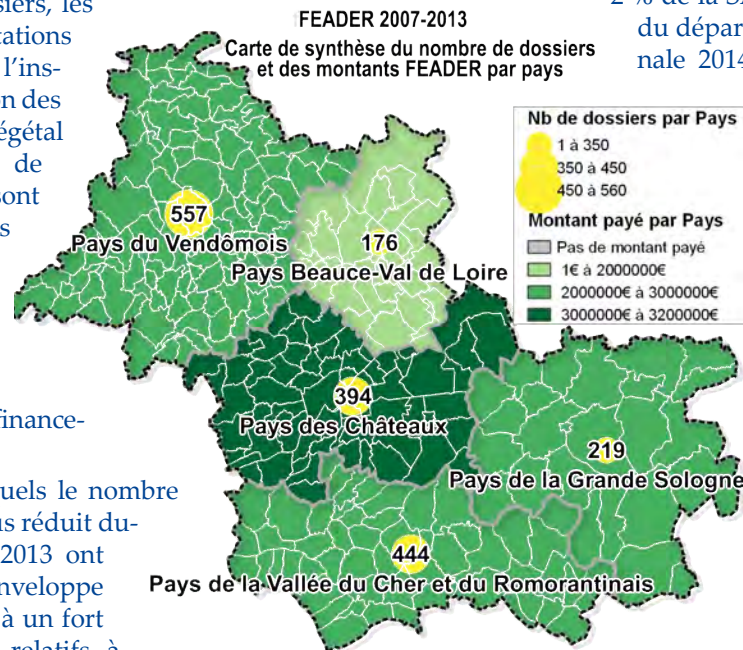
En termes de nombre de dossiers, les projets concernant les exploitations agricoles (prêts bonifiés, aide à l'installation, plan de modernisation des bâtiments d'élevages, plan végétal pour l'environnement, plan de performance énergétique) sont les plus nombreux. Parmi ces projets relevant de l'axe 1, les dossiers d'aides à l'installation et de prêts bonifiés associés (concernant principalement les jeunes agriculteurs) représentent 60 % du financement FEADER dédié à l'axe 1.

Certains dispositifs pour lesquels le nombre de dossiers a été nettement plus réduit durant la programmation 2007-2013 ont néanmoins bénéficié d'une enveloppe FEADER importante associée à un fort taux de subvention (projets relatifs à l'offre de services à la population, au tourisme, projets relevant de l'axe 4 (LEADER)).

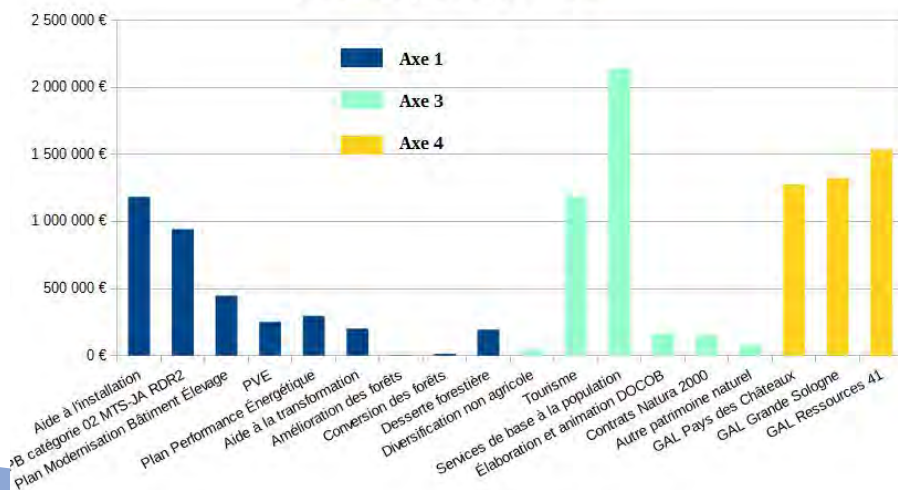
Les aides à l'agriculture biologique, financées par l'axe 2, ont permis la conversion de 1435 ha en agriculture biologique entre 2007 et 2013, couvrant ainsi 5604 ha soit

2 % de la SAU (surface agricole utile) du département (la moyenne nationale 2014 s'élevant à 4,14 %).

152 agriculteurs ont bénéficié de ces aides. Les mesures agro-environnementales ont concerné 34 300 ha (12 % de la SAU) et 513 agriculteurs. Elles regroupent des aides relatives aux prairies, aux enjeux liés à l'eau et la biodiversité, par l'utilisation réduite des produits phytosanitaires et azotés au-delà des exigences réglementaires.



Financement FEADER par dispositif



L'axe 4 du FEADER vise à encourager les partenariats entre acteurs publics et privés au sein de groupes d'action locale (GAL) afin de réaliser des projets de développement en utilisant les mesures des trois axes FEADER, en particulier celles de l'axe 3.

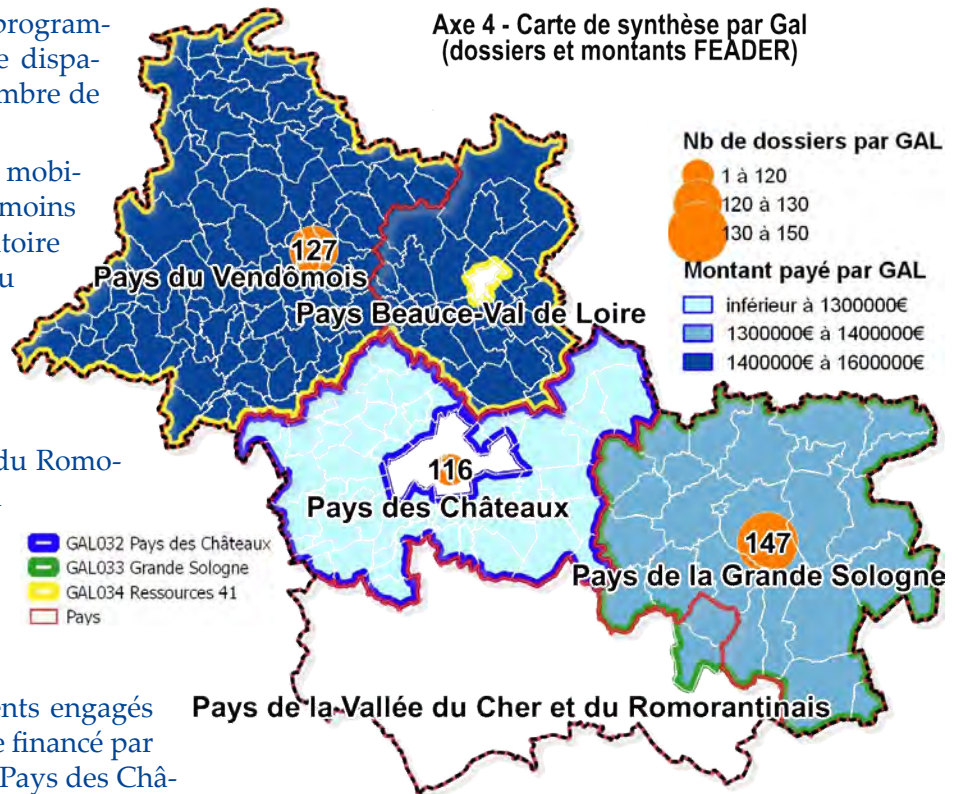
Sur la période de programmation, les 3 GAL du département (Pays des Châteaux, Pays de Grande Sologne, et Ressources 41 regroupant les Pays du Vendômois et de Beauce Val de Loire) ont mobilisé le FEADER de façon comparable aussi bien en nombre de dossiers qu'en financement (entre 1 et 1,5 millions d'euros pour chacun des 3 GAL).

Le FEADER 2007-2013 PAR TERRITOIRE

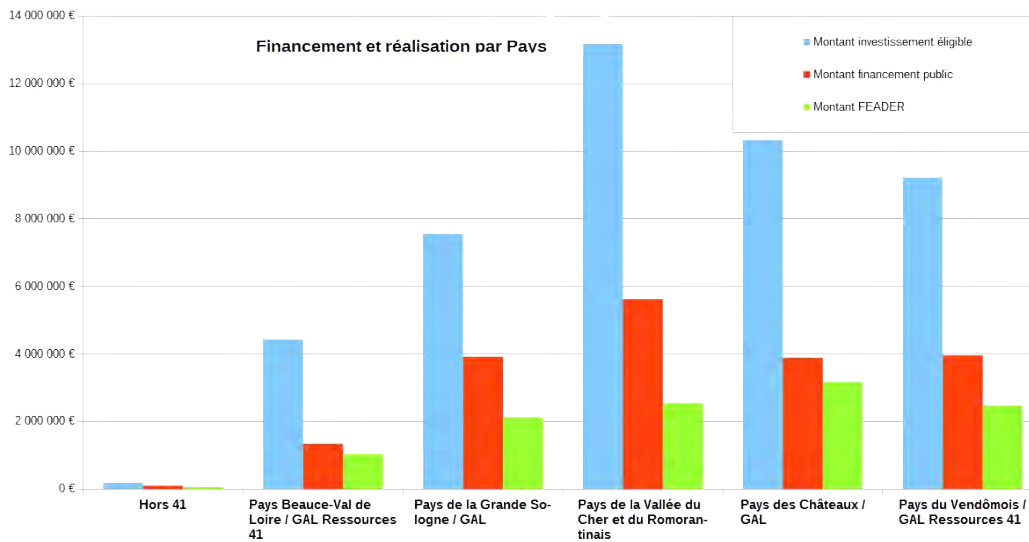
Le bilan par territoire, tous dispositifs confondus, est établi au siège social du porteur de projet. Il intègre les bénéficiaires dont le siège social est en dehors du département mais pour lesquels le projet est bien réalisé dans le Loir et Cher.

Les Pays composant le territoire départemental ont tous mobilisé le FEADER sur la programmation 2007-2013, avec une relative disparité sur le territoire en termes de nombre de dossiers par Pays.

- ✓ Le Pays de Beauce Val de Loire a mobilisé un financement FEADER moins important. Néanmoins, ce territoire s'est regroupé avec le Pays du Vendômois pour constituer un GAL à l'échelle duquel le financement FEADER sollicité est comparable aux autres Pays.
- ✓ Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin n'est pas organisé en GAL. Pour autant, ce territoire a considérablement investi autour d'un nombre de projets conséquent, mais avec un financement FEADER moins important au regard des investissements engagés (19 % de l'investissement éligible financé par le FEADER, contre 30 % pour le Pays des Châteaux qui a constitué un GAL).



Le FEADER 2007-2013 a ainsi permis l'accompagnement de projets sur l'ensemble du département.



Aménagement garderie péri-scolaire et accueil de loisirs Chitenay



Bâtiment viticole eco-responsable Cour-Chervery



Matériel de transformation d'aliments pour bétail - Averdon

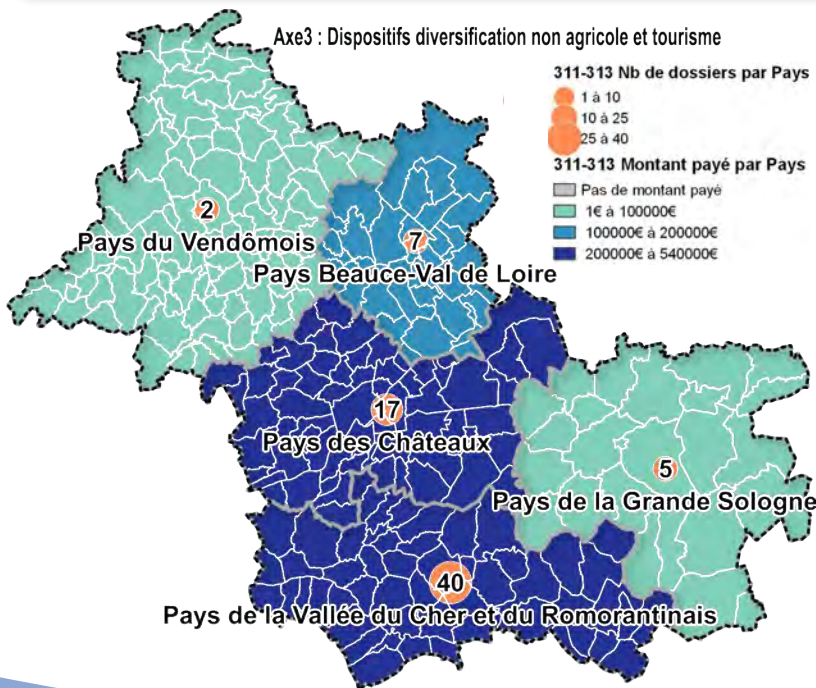
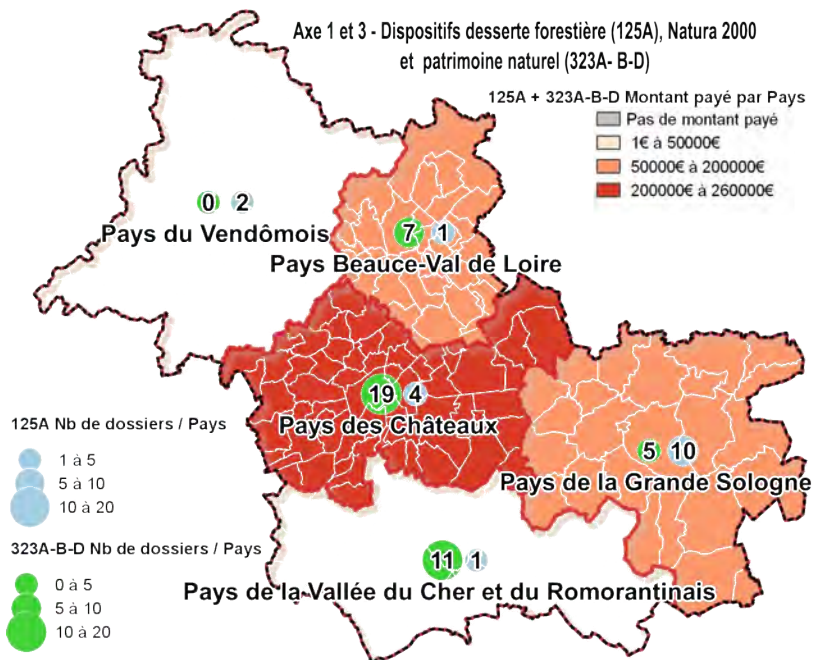
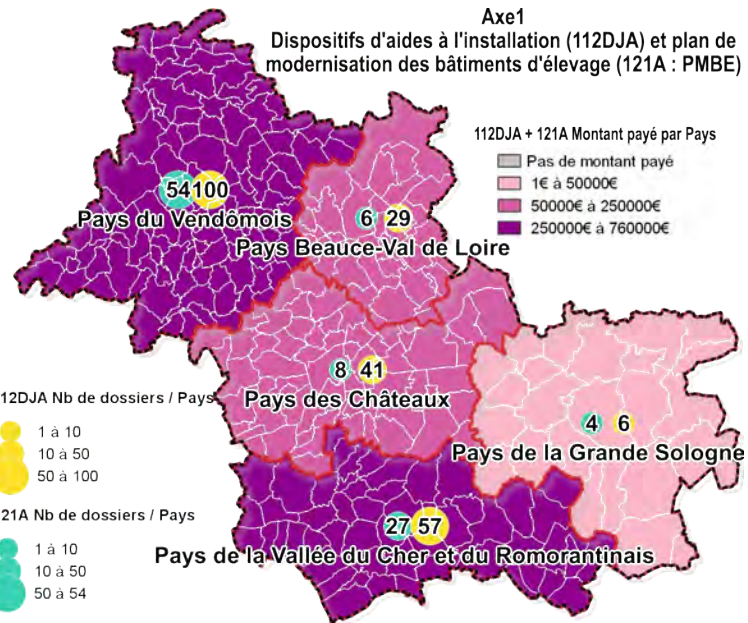


Célébration du tri-centenaire Denis Papin - Chitenay

UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PROJETS FINANCÉS

Sur la période de programmation 2007-2013, le FEADER a été un levier financier important permettant la réalisation de projets très diversifiés (cuves de récupération des eaux de pluies sur une exploitation, construction de bâtiment d'élevage, maison de santé pluri-disciplinaire, atelier de découpe de viande, contrats Natura 2000, amélioration de dessertes forestières, hébergements, vente de proximité, manifestations culturelles...).

Les porteurs de projet ayant la possibilité de bénéficier du FEADER peuvent être aussi bien individuels (exploitants agricoles le plus souvent) que collectifs (collectivités, groupements d'acteurs locaux...).



VERS LE FEADER 2014-2020

Le FEADER est reconduit par l'Europe comme outil de développement durable des territoires ruraux pour la programmation 2014-2020, avec néanmoins quelques évolutions émergeant du bilan 2007-2013. Les principales adaptations sont les suivantes :

- une plus grande importance sera accordée au suivi et à l'évaluation de l'atteinte des objectifs des programmes locaux déclinant le FEADER,
- l'introduction de simplifications avec notamment la suppression des axes et la diminution du nombre de mesures,
- la gestion d'une partie des fonds européens étant confiée aux Conseils Régionaux depuis 2014, ils deviennent les autorités de gestion du FEADER au travers de la mise en œuvre des Programmes de Développement Rural régionaux (PDR). Celui de la région Centre Val de Loire a été validé le 7 octobre 2015.

Direction départementale des territoires
17 quai de l'abbé Grégoire 41012 Blois Cedex
Tel. : 02 54 55 75 35 - Fax 02 54 55 75 72
<http://www.loir-et-cher.gouv.fr>